



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des affaires sociales

PROCÈS-VERBAUX

Séances des 1^{er} et 6 novembre 2007

Étude détaillée du projet de loi n° 26,
Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec
et modifiant d'autres dispositions législatives
(Texte du projet de loi adopté sans amendement)

Rapport déposé à l'Assemblée nationale

le 7 NOVEMBRE 2007

document de la session no 576

PROCÈS-VERBAL

Commission des affaires sociales

Première séance, le jeudi 1^{er} novembre 2007

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec et modifiant d'autres dispositions législatives. (Ordre de l'Assemblée, le 25 octobre 2007)

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Drainville (Marie-Victorin), vice-président de la Commission et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé

- M. Caire (La Peltrie), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et de services sociaux
- M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce)
- M. Couillard (Jean-Talon), ministre de la Santé et des Services sociaux
- Mme Grandmont (Masson)
- M. Roux (Arthabaska) en remplacement de M. Roy (Montmagny-L'Islet)
- M. Sklavounos (Laurier-Dorion)
- Mme Vallée (Gatineau)

Autre participant :

- M. Normand Julien, Régie de l'assurance maladie du Québec

La Commission se réunit à 10 h 46 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

- M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Couillard (Jean-Talon), M. Caire (La Peltrie) et M. Drainville (Marie-Victorin) formulent des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu d'étudier séparément les articles introduits par l'article 1, mais de l'adopter dans son ensemble.

Article 7 : Un débat s'engage.

Article 7.0.1 : M. Couillard (Jean-Talon) présente l'article 7.0.1.

Article 7.0.2 : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 7.0.2.

Articles 7.0.3 à 7.0.7 : M. Couillard (Jean-Talon) présente les articles 7.0.3 à 7.0.7.

Article 7.0.8 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Julien de prendre la parole.

Article 7.0.2 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 7.0.2 suspendue précédemment.

Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre à nouveau l'étude de l'article 7.0.2 et, par conséquent, l'étude de l'article 1.

Articles 2 et 3 : Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Article 1 (suite) : Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 1 suspendue précédemment.

Article 7.0.2 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 7.0.2 suspendue précédemment.

M. Drainville (Marie-Victorin) propose l'amendement coté Am a (annexe I).

Après débat, l'amendement est rejeté.

L'article 1 est adopté.

Articles 4 à 10 : Les articles 4 à 10 sont adoptés.

Article 11 : Après débat, l'article 11 est adopté.

Article 12 : L'article 12 est adopté.

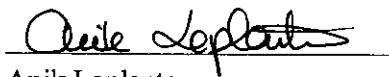
Article 13 : Après débat, l'article 13 est adopté.

Articles 14 à 26 : Les articles 14 à 26 sont adoptés.

À 12 h 26, la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Anik Laplante


Geoffrey Kelley

AL/cv

Québec, le 1^{er} novembre 2007

PROCÈS-VERBAL

Commission des affaires sociales

Deuxième séance, le mardi 6 novembre 2007

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec et modifiant d'autres dispositions législatives. (Ordre de l'Assemblée, le 25 octobre 2007)

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Drainville (Marie-Victorin), vice-président de la Commission et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé

- M. Caire (La Peltrie), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et de services sociaux
- M. Couillard (Jean-Talon), ministre de la Santé et des Services sociaux
- Mme Grandmont (Masson)
- M. Marsan (Robert-Baldwin) en remplacement de M. Sklavounos (Laurier-Dorion)
- Mme Ménard (Laporte) en remplacement de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce)
- M. Reid (Orford)
- Mme Vallée (Gatineau)

Autre participant :

- M. Normand Julien, Régie de l'assurance maladie du Québec

La Commission se réunit à 15 h 49 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Articles 27 et 28 : Les articles 27 et 28 sont adoptés.

Article 29 : Après débat, l'article 29 est adopté.

Articles 30 à 34 : Les articles 30 à 34 sont adoptés.

Article 35 : Après débat, l'article 35 est adopté.

Article 36 : L'article 36 est adopté.

Article 37 : Après débat, l'article 37 est adopté.

Article 38 : L'article 38 est adopté.

Article 39 : Après débat, l'article 39 est adopté.

Article 40 : Il est convenu de permettre à M. Julien de prendre la parole.

Après débat, l'article 40 est adopté.

Articles 41 à 45 : Les articles 41 à 45 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

À 16 h 07, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au vendredi 9 novembre 2007, à 10 heures.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Anik Laplante


Geoffrey Kelley

AL/cv

Québec, le 6 novembre 2007

ANNEXE I

Amendement rejeté

Il est proposé de modifier l'article 1 du projet de loi numéro 26 - loi modifiant la loi sur la régime de l'assurance maladie du Québec et modifiant d'autres dispositions législatives, qui introduit l'article 17.0.2, en ajoutant après les mots "cinq ans" les mots

"en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil d'administration".

Deuxième groupe d'opposition.

Rejeté
ae